
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 février 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 19 février 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Sophie Mauzerolle et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Avant de procéder à la minute de silence, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Elle invite les membres à observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil déclare la séance ouverte et donne la parole la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, qui informe les membres de la nomination de la première commissaire aux Affaires autochtones de la Ville de Montréal, Mme Marie-Ève Bordeleau, et leur demande de lui souhaiter la bienvenue et de l'accueillir avec chaleur. La mairesse poursuit et indique que ce geste est important pour la réconciliation qui a cours à travers le pays. La mairesse réitère sa joie d'accueillir Mme Bordeleau qui entre dans la salle du conseil et tous les membres présents l'applaudissent chaleureusement.

La présidente du conseil souligne que la citation « de reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire » qui débute à chaque séance du conseil est le fruit d'une collaboration entre Mme Bordeleau, le bureau de la mairesse et la conseillère de ville du district de Champlain-île-des-Sœurs, dans l'arrondissement de Verdun, Mme Marie-Josée Parent, et remercie la collaboration de membres de différentes équipes pour ce travail non partisan. Elle poursuit et indique qu'elle dépose un nouveau plan de banquettes ainsi que la lettre de la mairesse de Montréal, adressée au greffier de la ville, Me Yves Saindon, confirmant la nomination du conseiller du district de Saint-Sulpice, M. Hadrien Parizeau, à titre de conseiller associé à la jeunesse, aux sports et aux loisirs au sein du comité exécutif. La présidente du conseil informe également les membres du conseil des modifications apportées à la disposition de la salle depuis la dernière séance à savoir que des élus ont changé de place, soit le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, ainsi que le conseiller Parizeau.

La présidente du conseil informe les membres de la tenue de la 15^e édition de l'événement Nuit Blanche qui aura lieu dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, en partenariat avec la Société des arts technologiques (SAT) et l'organisme MU, et invite les citoyens et les membres à venir participer aux activités le 3 mars prochain, de 20 h à 1 h. La présidente indique que cet événement est organisé en partenariat avec le Bureau de la présidence, sous la direction de groupe d'artistes de l'organisme MU, spécialisés dans l'exécution de murales collectives à grande échelle, qui réaliseront un œuvre qui s'animera dans une ambiance musicale grâce au travail des artistes de la SAT.

La présidente du conseil annonce aux membres la naissance de Sagane, le jeudi 15 février dernier, fille de la conseillère de ville, Mme Marie-Josée Parent, et souhaite ses plus sincères félicitations aux nouveaux parents. Elle poursuit et indique que la conseillère Émilie Thuillier va occuper un rôle au niveau de la vice-présidence en remplacement du vice-président, M. Sterling Downey, qui sera bientôt en congé parental. Elle souligne que cette nomination sera confirmée par la mairesse au cours de la séance.

La présidente du conseil, dans le cadre de la Journée internationale des guides touristiques, qui se tiendra le 21 février prochain, salue les membres de l'Association professionnelle des guides touristiques – Chapitre Montréal (APGT) présents au balcon et les remercie pour leur travail qui contribue à faire rayonner Montréal, notamment l'hôtel de ville de Montréal ainsi que les différents lieux historiques, patrimoniaux et culturels de Montréal. Elle poursuit et souligne la présence de Mme Chantal Dorion, présidente sortante de l'APGT et aussi de Mme Nicole Forget, qui pratique le métier de guide touristique depuis l'Expo 67, soit depuis les années 1960. Mme Forget a été nommée membre à vie de l'APGT en 2017. Elle salue également les autres membres présents au balcon à savoir : M. Martin Coutu, Mme Françoise Baby, Mme Élise Lévesque, M. Louis Poirier, M. Frédéric Gagné, M. Louis Trudel, M. André Faribault, M. Ronnie Pangia, M. Jean-François Perrier et M. Claude Moquin et les remercie de leur présence et leur souhaite une bonne « Journée internationale des guides touristiques ».

La présidente du conseil souligne la Journée Nelson Mandela qui a eu lieu le 11 février dernier et informe les membres qu'ils auront l'occasion de discuter un peu plus sur le sujet lors de l'étude de la déclaration inscrite à l'ordre du jour à cet effet. Elle souligne qu'une exposition des archives de son passage à l'hôtel de ville, le 19 juin 1990, se tient présentement dans le hall d'honneur. Pour terminer, la présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance des conseillères et des conseillers pour le mois de février, à savoir : Francesco Miele, Anne-Marie Sigouin, Nathalie Goulet, Hadrien Parizeau, Benoit Dorais, Marie-Josée Parent et Éric Alan Caldwell et leur souhaite un très joyeux anniversaire.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Souhaite que les citoyens soient informés du montant des sommes récupérées par l'administration dans le cadre du programme de remboursement volontaire des firmes accusées de collusion – raison justifiant le refus de dévoiler le montant des sommes remboursées

La première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin Roy, invite la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, à faire preuve de prudence dans ses propos à l'égard de M. Perez lorsqu'elle mentionne qu'elle n'a rien à apprendre du chef de l'opposition officielle. La présidente du conseil invite à la poursuite de la période de questions et demande à la première leader adjointe de l'opposition officielle de prendre la parole pour poser sa question.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Magda Popeanu	Raisons justifiant le non-respect de la promesse d'achat par la Ville du terrain situé au 495, avenue Beaumont pour la construction de logements sociaux – Ce que compte faire l'administration dans ce dossier pour répondre aux besoins criants en logements sociaux dans le secteur de Parc-Extension
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Échéance en avril 2018 des réserves foncières émises dans le secteur de la rue Jean-Talon Est et ce qui sera fait pour les conserver dans le cadre du prolongement de la ligne bleue – Mesures pour assurer que le financement du prolongement de la ligne bleue sera inscrit au budget 2018
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (M. Hadrien Parizeau)	Souhaite savoir si une solidarité « ministérielle » est exigée de la part des membres du comité exécutif, soit celle de voter selon la volonté de l'administration ou bien si c'est le libre arbitre qui prime pour ces derniers comme c'est le cas à la ville de Toronto – Déploire le manque de diversité au sein du comité exécutif quant à la représentation des citoyens de langue anglaise
M. Dominic Perri	Mme Magda Popeanu	Justification de la baisse de 80 M\$ dans le PTI 2018-2020 pour le maintien des cours de voiries – impacts sur la vétusté de ces bâtiments et la qualité des services de proximité aux citoyens pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Saint-Léonard à la suite du retrait de ces cours de voirie de la liste prioritaire de celles requérant une mise à niveau urgente
Mme Chantal Rossi	Mme Christine Gosselin	Déplore la décision précipitée de l'administration de mettre fin au programme « Le livre dans la rue » - engagement à soumettre aux membres du conseil tout changement qui sera apporté à ce programme et assurance que le budget de 112 000 \$ alloué sera reconduit pour l'année 2018

À 13 h 42,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Chantal Rouleau	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Échéancier pour respecter l'engagement électoral d'autoriser le paiement des taxes foncières en plusieurs versements
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	Souhaite savoir sur quel circuit seront déployés les 300 autobus hybrides qui seront ajoutés à la flotte existante de la Société de transport de Montréal – assurance que certains de ces autobus seront déployés sur les circuits desservant l'Ouest de l'Île de Montréal
M. Abdelhaq Sari	Mme Nathalie Goulet	Mesures concrètes mises en place pour éviter en 2018 une répétition des inondations subies à la suite des crues printanières de 2017 – Informer les membres du conseil des recommandations à cet effet afin de les outiller pour répondre aux questionnements des riverains
M. Aref Salem	M. Craig Sauvé	Assurance que la priorité de livraison des 300 autobus hybrides sera accordée à La Société de transport de Montréal par Nova Bus – Si des pénalités seront prévues dans l'appel d'offres advenant le non-respect de l'échéancier, soit fin 2020

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 58.

CM18 0160

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 février 2018, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant l'article 7.11.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM18 0161

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 janvier 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 janvier 2018, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 février 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM18 0162

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 janvier 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 janvier 2018, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 février 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2018
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2018
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2018

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil que la conseillère Émilie Thuillier agira désormais à titre de première vice-présidente d'assemblée pour diriger les travaux en remplacement du vice-président du conseil, M. Sterling Downey, qui est présentement en congé parental. La présidente du conseil donne la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, qui félicite la conseillère Thuillier et l'administration pour cette nomination. Il poursuit et indique que sa formation politique a eu à faire face à cette problématique pour le remplacement de la leader de l'opposition officielle, Mme Marie-Josée Parent, également en congé parental et suggère à la Commission de la présidence du conseil de se pencher sur la problématique de remplacement de membres lors d'un congé afin de tenir une réflexion sur les rôles sans affecter les salaires de ceux qui doivent prendre des congés et d'établir une procédure à cet effet. La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe le chef de l'opposition officielle que la conciliation travail-famille figure déjà sur la liste des sujets qui seront étudiés prochainement par la Commission de la présidence et remercie ce dernier d'avoir soulevé ce point.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Madame Magda Popeanu

--- Réponse écrite à la question de Madame Chantal Rouleau relative au sondage sur la stratégie anti-rumeurs, lors du conseil municipal du 22 janvier 2018.

Par Monsieur Sylvain Ouellet

--- Réponse écrite à la question de Madame Mary Deros relative au contrat PCPR - Rue Jarry, lors du conseil municipal du 22 janvier 2018

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018

7.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

CM18 0163

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2017 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2017 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

07.03

CM18 0164

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2017

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2017, et le conseil en prend acte.

07.04 1180498001

CM18 0165

Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2017 de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.05 1187869001

CM18 0166

Bilan annuel 2017 de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2017 de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.06 1187009001

CM18 0167

Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.07 1184281002

CM18 0168

Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.08 1187146001

CM18 0169

Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.09 1185133001

CM18 0170

Bilan annuel 2017 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2017 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.10 185078002

CM18 0170-1

Ajout - Dépôt de l'avis de désignation de monsieur Hadrien Parizeau à titre de conseiller associé à la jeunesse, aux sports et loisirs au sein du comité exécutif

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, dépose l'avis de désignation de monsieur Hadrien Parizeau à titre de conseiller associé à la jeunesse, aux sports et loisirs au sein du comité exécutif, et le conseil en prend acte.

07.10 1 (Ajout)

CM18 0171

Ajout - Dépôt de la décision CMQ-66447 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant Mme Catherine Clément-Talbot, conseillère de ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la décision CMQ-66447 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant Mme Catherine Clément-Talbot, conseillère de ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.11 (Ajout)

CM18 0172

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes : Bilan 2017 »

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes : Bilan 2017 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil remercie M^e Emmanuel Tani-Moore, greffier adjoint et chef de la Division des élections, au soutien aux commissions et de la réglementation, l'équipe des secrétaires recherchistes, plus particulièrement, Mme Linda Lajeunesse, qui ont participé à la collecte des données présentées dans ce rapport. Pour terminer, elle remercie également M. François Limoges, M. Sterling Downey, à la vice-présidence, ainsi que les membres, Mme Mary Deros, Mme Christine Gosselin, Mme Andrée Hénault, M. Normand Marinacci, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Jocelyn Pauzé et Mme Chantal Rossi.

Le débat se poursuit.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

À 14 h 18, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement unanime des membres du conseil, reporte l'étude de l'article 15.01 après la période de questions des citoyens afin que son étude coïncide avec la présence des invités attendus au balcon.

CM18 0173**Déclaration pour reconnaître la décennie internationale des personnes d'ascendance africaine**

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en décembre 2014, la proclamation de la *Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine* dans sa résolution 68/237. Cette proclamation a pour thème « Personnes d'ascendance africaine : considération, justice et développement »;

Attendu que le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, s'est engagé, le 31 janvier 2018, à souligner officiellement la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine;

Attendu que le Mois de l'histoire des Noirs est souligné à la Ville de Montréal depuis 27 ans et que, lors de son lancement, le 1^{er} février 2018, l'administration s'est engagée à reconnaître la décennie internationale 2015-2024;

Attendu que depuis 2006, la Ville de Montréal commémore la Journée internationale du souvenir de la Traite transatlantique des Noirs et de son abolition;

Attendu qu'à Montréal vivent quelque 200 000 citoyennes et citoyens, membres des communautés noires;

Attendu que l'Administration municipale s'est engagée, en vertu de la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*, de la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion* et de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, à prendre toutes les mesures nécessaires pour tenir compte des besoins des Montréalais et des Montréalaises de toutes origines, à combattre la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses s'inspirant des valeurs fondamentales telles que le respect de la dignité humaine, la compréhension, l'égalité, l'inclusion et la tolérance;

Attendu que la Ville de Montréal est membre depuis 2006 de la Coalition internationale des villes contre le racisme (devenue en juin 2016 la Coalition internationale des villes inclusives et durables) ainsi que de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination et condamne sur son territoire toutes les formes de racisme et de xénophobie;

Attendu que la Ville de Montréal a été reconnue Cité interculturelle par le Conseil de l'Europe en octobre 2011;

Attendu que la célébration de cette décennie permettra de souligner les importantes contributions des personnes d'ascendance africaine au développement de Montréal et servira à promouvoir la reconnaissance, l'équité, la justice sociale et la lutte aux discriminations et au racisme auxquels les Montréalais et les Montréalaises d'ascendance africaine font face;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu
M. Lionel Perez
M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - reconnaisse et appuie les engagements contenus dans la proclamation des Nations Unies sur la *Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine*, qui a pour thème : « Personnes d'ascendance africaine : considération, justice et développement »;
- 2 - s'engage à continuer sa lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, auxquels font notamment face les personnes d'ascendance africaine, en tenant compte de la situation particulière des femmes, des filles et des jeunes hommes;
- 3 - réaffirme sa détermination à lutter, avec ses partenaires gouvernementaux et communautaires, contre la pauvreté et l'isolement des Montréalais et des Montréalaises d'ascendance africaine et à favoriser leur intégration sociale, économique et culturelle.

Un débat s'engage.

À 14 h 19, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la leader adjointe de la majorité, Mme Émilie Thuillier, qui agit à titre de vice-présidente d'assemblée, en l'absence du vice-président du conseil, M. Sterling Downey, qui est présentement en congé parental.

À 14 h 23, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante souligne l'importance de cette déclaration et en fait la lecture.

Le conseiller Frantz Benjamin mentionne que la Ville de Montréal a un rôle important à jouer dans l'application des 3 axes que sont « la considération, la justice et le développement ». Il indique que les instances montréalaises travaillent en concertation pour s'assurer d'une meilleure intégration socioéconomique des membres de la communauté noire. Pour terminer, il mentionne qu'un engagement conjoint et une stratégie de la Ville est attendu.

La mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, Mme Christine Black mentionne que plus de 21 000 résidents, soit 1/4 de la population s'identifient à la communauté noire. Elle souligne le travail remarquable réalisé par les organismes communautaires de l'arrondissement afin de sensibiliser les élus aux défis rencontrés par les citoyens et les familles. Pour terminer, elle remercie la conseillère d'arrondissement, Mme Renée-Chantal Belinga pour sa collaboration à la rédaction de son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM18 0174

Déclaration pour une Journée montréalaise dédiée à Nelson Mandela

Attendu qu'en 2009, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 18 juillet Journée internationale Nelson Mandela;

Attendu que cette journée, qui correspond à la date de naissance de Nelson Mandela, vise à souligner son apport indéniable à la lutte contre la discrimination raciale;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 12 juin 2015, une motion afin de reconnaître le 11 février comme étant la Journée Nelson Mandela;

Attendu que le 11 février correspond à la date de sortie de prison de l'ancien chef d'État sud-africain, en 1990, après 27 ans de détention;

Attendu que quelques mois après sa sortie de prison, Nelson Mandela, de passage à Montréal, a été reçu à l'Hôtel de ville le 19 juin 1990 et acclamé par près de 20 000 personnes au Champ-de-Mars;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite célébrer, en 2020, les 30 ans du passage de Nelson Mandela à l'Hôtel de Ville;

Attendu que Nelson Mandela a été fait compagnon honoraire de l'Ordre du Canada en 1998 et qu'il a reçu la citoyenneté canadienne honoraire en 2001;

Attendu que l'année 2018 correspond au 100e anniversaire de la naissance de Nelson Mandela;

Attendu que l'année 2018 correspond au 25^e anniversaire de sa distinction comme lauréat du prix Nobel de la paix;

Attendu que l'administration municipale a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, le 21 mars 1989, la Déclaration de Montréal pour la Diversité culturelle et l'inclusion, le 22 mars 2004 et la *Charte de Montréal des Droits et des responsabilités*, le 20 juin 2005;

Attendu que la Ville de Montréal a adhéré à la Coalition des villes canadiennes contre le racisme ainsi qu'à la Coalition internationale des villes contre le racisme lors de la séance du conseil municipal tenue le 31 octobre 2006;

Attendu que Nelson Mandela a contribué, tout au long de sa vie, à promouvoir les valeurs fondamentales de liberté, de justice, d'égalité et de fraternité entre les peuples et que ces valeurs universelles doivent être au cœur de toutes les décisions et actions émanant de la société civile et des institutions municipales;

Attendu que Nelson Mandela est un exemple pour la société civile et les générations futures dans le domaine du règlement des conflits, de la réconciliation et de la protection des droits de la personne;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu
M. Marvin Rotrand
M. Frantz Benjamin

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - souligne la Journée Nelson Mandela au Québec afin de rappeler la portée de ses actions en faveur des droits de la personne et des libertés individuelles ainsi que de la lutte contre la ségrégation raciale;
- 2 - fasse du 11 février la Journée montréalaise Nelson Mandela afin de rendre l'hommage à l'exceptionnel apport de ce grand homme et inspirer les générations futures.

Un débat s'engage.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, prend la parole pour saluer les invités présents au balcon pour l'adoption de cette déclaration et tient absolument à les nommer, malgré l'absence sur place de certains d'entre eux, et à les remercier pour le travail effectué afin de rendre possible cette journée et permettre de l'inscrire formellement dans l'histoire de Montréal. La mairesse nomme les personnes suivantes : Mme Myrlande Pierre, initiatrice du Comité d'initiative citoyenne; Mme Brenda Paris et M. Fo Niemi, tous deux également membres du Comité d'initiative citoyenne; Mme Sharon Eddy et Mme Irene Anthony, toutes deux membres de la Union United Church; M. Michael Farkas, président de la Table ronde du Mois de histoire des Noirs; Mme Kerlande Mybel, qui travaille aussi avec le Comité d'initiative citoyenne; M. Frantz Voltaire, président du Centre International de Documentation et d'Information Haïtienne Caribéenne et Afro-canadienne (CIDIHCA); Mme Myrna Lashey; Mme Tatiana Nazon; M. André Lavallée, ancien membre du comité exécutif et ancien maire d'arrondissement; M. Jean-Robert Choquet, ancien chef de cabinet du comité exécutif et ex-directeur du Service de la culture; Mme Helen Fotopulos, ancienne membre du comité exécutif et ancienne mairesse d'arrondissement; Mme Léa Cousineau, ancienne présidente du comité exécutif sous l'administration de feu Jean Doré ainsi que de Mme Christiane Sauvé, veuve de ce dernier, et les remercie tous d'honorer le conseil de leurs présences.

La mairesse poursuit son intervention et indique que cette déclaration permet au conseil municipal de faire une rencontre avec la grande histoire de la Ville de Montréal et rend un vibrant hommage à feu Nelson Mandela en soulignant les meilleurs moments du passage de ce dernier, tout juste libéré de prison, à l'hôtel de ville, le 19 juin 1990, ce qui a constitué une journée historique pour plus de 15 000 Montréalais. M. Mandela avait décidé de faire un arrêt à Montréal en reconnaissance de la position prise par le maire de la Ville de Montréal de l'époque, feu Jean Doré, qui avait fortement soutenu la lutte contre l'Apartheid en Afrique du Sud. La mairesse mentionne également que lors de leur passage à Montréal, le couple Mandela a visité un lieu historique du Sud-Ouest, soit la Union United Church qui est la plus vieille église de la communauté noire de la Métropole. Les membres de cette église avaient également soutenu la lutte contre l'Apartheid. La mairesse souligne que cette église célébrera bientôt son 111^e anniversaire et offre à l'avance ses félicitations pour cette célébration à venir.

La mairesse poursuit et réitère sa fierté à présenter cette déclaration qui permettra de faire du 11 février une « Journée montréalaise dédiée à Nelson Mandela ». Elle remercie encore très chaleureusement Mme Pierre et tous les membres du Comité d'initiative citoyenne. Elle souligne également la présence de grandes figures importantes dans la lutte contre l'Apartheid et pour les droits des Noirs de Montréal, soit Mme Lashey, M. Farkas, M. Niemi, M. Voltaire ainsi que la nouvelle génération qui a milité pour la reconnaissance de cette journée ainsi que celle de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et remercie tous ces invités. La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, remercie la mairesse pour son intervention et souhaite également la bienvenue aux invités et les remercie de leurs présences. Elle invite le leader adjoint de l'opposition officielle à prendre la parole.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, prend la parole pour appuyer cette déclaration, au nom des membres de sa formation politique, Ensemble Montréal, et pour rendre également un vibrant hommage à feu Nelson Mandela et remercier les invités de leurs présences. Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole pour remercier la mairesse de Montréal et le leader adjoint de l'opposition officielle pour leurs interventions inspirantes et souhaite la bienvenue aux illustres invités. Il poursuit en partageant avec les membres du conseil quelques faits marquants qui ont mené à cette visite historique car il faisait parti des membres du conseil de l'époque qui ont milité contre ce régime qui existait en Afrique du Sud, et rend aussi un vibrant hommage à ce personnage qui a marqué la lutte contre la ségrégation raciale. Il termine son exposé en saluant le député de Bourget, M. Maka Koto qui, en 2014, a soumis à l'Assemblée Nationale du Québec une déclaration pour la tenue d'une « Journée Nelson Mandela » qui a été adoptée en juin 2015. Le conseiller Frantz Benjamin prend également la parole pour saluer les anciens membres du cabinet de feu Jean Doré pour avoir pris une telle initiative ainsi que les membres de sa famille. Il souligne aussi la présence au balcon de membres de l'Union United Church. Il rend également un vibrant hommage au grand homme et termine son intervention en faisant lecture de quelques lignes du poème « Invictus » de l'écrivain William Ernest Henley qu'affectionnait particulièrement Nelson Mandela.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM18 0175

Déclaration pour un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec

Attendu que chaque année, 5 000 jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

Attendu que les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur communauté et qu'à ce titre, ils veulent y contribuer;

Attendu que les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;

Attendu que l'UMQ a mis sur pied, en 2009, un projet appelé *Un pont vers demain* visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

Attendu que ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

Attendu que l'UMQ, en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec, met en œuvre, depuis 2013, un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

Attendu que ce plan est une belle façon de permettre à ces jeunes d'entrer en contact avec le milieu municipal et le monde du travail;

Attendu que la Ville de Montréal et ses arrondissements collaborent avec les centres jeunesse présents sur leur territoire pour mettre en œuvre des initiatives favorisant l'épanouissement de ces jeunes, et que la Ville participe depuis 2014 au plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite rendre officielle son adhésion à ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par Mme Rosannie Filato
M. Hadrien Parizeau

Et résolu :

- 1 - que la Ville signifie son intérêt à l'Union des municipalités du Québec de joindre officiellement le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et par conséquent, réserve un minimum de 25 postes étudiants par année dans une diversité de secteurs d'emploi dans le cadre de ce programme, pour une période de trois ans à compter de 2018;

- 2 - que la sélection et l'embauche de ces jeunes soient effectuées de manière centralisée afin de garantir la simplicité et l'uniformité du processus de dotation;
- 3 - qu'au terme de la période de trois ans, une évaluation soit réalisée afin de d'évaluer la reconduction du plan et, le cas échéant, de réviser l'objectif de postes offerts.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 15 h 05, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement unanime des membres du conseil, reporte l'étude de l'article 15.05 à une phase ultérieure afin que son étude coïncide avec la présence des invités attendus au balcon.

CM18 0176

Déclaration pour le soutien communautaire en logement social

Attendu que le gouvernement du Québec reconnaît depuis 2007 que le soutien communautaire est une composante essentielle au maintien en logement social des personnes vulnérables ou âgées, et que le *Cadre québécois de soutien communautaire en logement social* a officiellement confirmé cette reconnaissance;

Attendu que le soutien communautaire figure aussi parmi les mesures préconisées par la Politique nationale de lutte contre l'itinérance;

Attendu que le soutien communautaire comprend des pratiques d'écoute, de référence vers des ressources, d'accompagnement, de gestion de conflits, d'appui aux démarches *d'empowerment* des personnes touchées, et que ces pratiques ont des impacts majeurs sur la stabilité en logement et sur l'intégration dans la communauté de personnes seules, vulnérables ou âgées;

Attendu que le développement de logements ne peut suffire, seul, à créer les milieux de vie aidants dont les personnes vulnérables, itinérantes ou âgées ont besoin, et qu'un accompagnement social en continu est nécessaire;

Attendu que Montréal a soutenu activement, depuis 15 ans, la réalisation de plus de 4000 logements pour les aînés, ainsi que le développement de 2700 logements et chambres pour des personnes vulnérables, dont 2200 unités destinées à des hommes et des femmes de tout âge en situation ou à risque d'itinérance;

Attendu que malgré ces efforts, la situation actuelle du logement et l'ampleur des besoins commandent de poursuivre ce développement pour répondre à des problématiques, dont l'itinérance, qui se manifestent sur tout notre territoire;

Attendu que de nombreux organismes expérimentés des domaines de l'habitation communautaire ou de l'intervention sociale souhaitent participer à ce développement, mais qu'ils abandonnent ou reportent leurs projets faute de ressources pour assurer le soutien nécessaire aux futurs occupants;

Attendu que plusieurs de ces organismes présentent des besoins de consolidation du soutien dans leurs logements;

Attendu que deux réseaux partenaires de la Ville de Montréal, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes (RAPSIM) et la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM), ont lancé la campagne « *4 murs, ce n'est pas assez !* », pour obtenir plus de ressources en matière de soutien communautaire en logement social;

Attendu que Montréal souhaite joindre sa voix à cette campagne;

Il est proposé par Mme Rosannie Filato

appuyé par Mme Magda Popeanu
Mme Karine Boivin-Roy

Et résolu :

que le conseil municipal joigne sa voix aux réseaux partenaires de la Ville de Montréal, soit le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes (RAPSIM) et la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM), qui ont lancé la campagne « 4 murs, ce n'est pas assez ! » afin d'obtenir plus de ressources en matière de soutien communautaire en logement social.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.06

À 15 h 11, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle aux membres que les articles 15.01 et 15.05 sont reportés après la période de questions des citoyens afin que leur étude coïncide avec la présence des invités attendus au balcon.

À 15 h 12, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0177

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique de 25 kV pour la station de pompage Closse, pour une somme maximale de 382 344,38 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique de 25 kV pour la station de pompage Closse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 382 344,38 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 10 novembre 2017;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177383003
80.01 (20.01)

CM18 0178

Approuver un projet d'acte de reconnaissance d'un droit de propriété superficielle, détenu par la Cité des Arts du cirque, portant sur l'immeuble sis au 2345, rue Jarry Est, délimité par les rues Jarry, Paul-Boutet, des Regrattiers, Michel-Jurdant et le boulevard Crémazie, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 6 103 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte de reconnaissance d'un droit de propriété superficielle détenu par la Cité des Arts du cirque, portant sur l'immeuble sis au 2345, rue Jarry Est, délimité par les rues Jarry, Paul-Boutet, des Regrattiers, Michel-Jurdant et le boulevard Crémazie, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 6 103 891 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1174435010
80.01 (20.02)

CM18 0179

Accorder un soutien financier de 400 000 \$, soit 100 000 \$ par année pendant 4 ans, à BOMA-Québec, pour réaliser le projet Défi-Énergie en immobilier, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement durable 2016-2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 400 000 \$, soit 100 000 \$ par année pendant 4 ans, à Boma-Québec, pour réaliser le projet Défi-Énergie en immobilier, dans le cadre de l'équipe de mobilisation Montréal prospère et responsable du Plan de développement durable 2016-2020, conditionnellement au dépôt du montage financier du projet complété pour les années 2019, 2020 et 2021 seulement;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et Boma-Québec établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1177030002
80.01 (20.03)

CM18 0180

Conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans avec IBM Canada Ltée pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Accès et Périmètre) avec support, entretien et formation - Appel d'offres public 17-16251 (lot 1) (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, incluant une possibilité de renouvellement annuel pour deux années consécutives, pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Accès et Périmètre) avec support, entretien et formation (Lot 1);
- 2 - d'accorder à IBM Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée à 959 334,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16251 ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des Technologies de l'Information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1177242002
80.01 (20.04)

CM18 0181

Autoriser un transfert de 125 781,65 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux correctifs à la caserne de pompiers n° 64 située au 3175, chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Lachine et les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, n° 56 et n° 64, dans le cadre du contrat accordé à Construction D.L.T. (2014) inc. (CG17 0188), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 491 225,75 \$ à 1 617 007,40 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 125 781,65 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes pour compléter les travaux correctifs à la caserne de pompiers n° 64, dans le cadre de la réalisation de travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source, et les travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, n° 56 et n° 64, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction D.L.T. (2014) inc. (CG17 0188) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 491 225,75 \$ à 1 617 007,40 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177541008
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0182

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux de construction d'un collecteur sanitaire sous la rue Ottawa, entre les rues du Séminaire et Dalhousie - Griffintown Lot-3B, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 9 327 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 337702 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 327 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction d'un égout collecteur sous la rue Ottawa, entre les rues du Séminaire et Dalhousie (Griffintown Lot - 3B), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 727 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337702;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187669003
80.01 (20.06)

CM18 0183

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 451 916,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP17079-170314-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 451 916,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17079-170314-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187526002
80.01 (20.07)

CM18 0184

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux d'architecture, d'électricité et de mécanique pour le réaménagement du laboratoire d'analyse à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 4 531 045,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP17055-130929-C (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux d'architecture, d'électricité et de mécanique pour le réaménagement du laboratoire d'analyse à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 4 531 045,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17055-130929-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187526004
80.01 (20.08)

CM18 0185

Approuver des projets d'avenants modifiant les conventions de services professionnels pour plusieurs projets de mise à niveau de certaines infrastructures stratégiques intervenues entre la Ville de Montréal et 4 firmes d'architectes afin de modifier les modalités de paiement de chaque professionnel

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les quatre projets d'addenda modifiant les conventions de services professionnels intervenues entre la Ville de Montréal et les firmes ci-après mentionnées, afin de préciser les modalités de paiement de leurs honoraires :

- WSP Canada inc. et Viau Bastien Gosselin architectes inc. (CG17 0448), pour la modernisation et la réfection des stations de pompage et des réservoirs;
- SNC-Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc. (CG17 0367), pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish;
- SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc. (CG17 0313), pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux;
- SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc. (CG17 0081), pour la mise à niveau de l'usine de Pierrefonds.

Adopté à l'unanimité.

1177858001
80.01 (20.09)

CM18 0186

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement informatique, pour une durée de douze mois, pour une somme maximale de 1 385 908,65 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'une expertise de pointe en recherche et développement informatique ;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal inc. (CRIM) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 385 908,65 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1175343001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0187

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes Les Services EXP inc. et Réal Paul Architecte inc. pour la modernisation des usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 619 460,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16432 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Services EXP inc. et Réal Paul Architecte inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis respectivement en ingénierie et en architecture pour la modernisation des usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 619 460,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16432 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184474001
80.01 (20.11)

CM18 0188

Accorder un contrat à Hatch corporation pour la fourniture de services professionnels de surveillance et d'assistance technique en cours des travaux d'excavation et de soutènement des tunnels et puits d'accès du bassin de rétention Lavigne, pour une somme maximale de 638 111,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16500 (5 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

La conseillère Effie Giannou déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Hatch Corporation, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la surveillance et l'assistance technique en cours des travaux d'excavation et de soutènement des tunnels et puits d'accès du bassin de rétention Lavigne, pour une somme maximale de 638 111,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16500 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187526003
80.01 (20.12)

CM18 0189

Autoriser la recapitalisation du fonds PME MTL (FLI) visant 4 organismes du réseau PME MTL / Approuver les addendum aux conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 4 organismes visés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la recapitalisation du Fonds PME MTL (FLI) visant quatre organismes du réseau PME MTL;

2 - d'approuver les projets d'addenda aux conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les quatre organismes ci-après mentionnés :

- PME MTL CENTRE-EST
- PME MTL EST DE L'ÎLE
- PME MTL GRAND SUD-OUEST
- PME MTL OUEST DE L'ÎLE

Adopté à l'unanimité.

1187386001
80.01 (20.13)

CM18 0190

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue aux États-Unis d'Amérique pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023, des espaces à l'intérieur de la voûte de télécommunication du mont Royal et sur la tour de la Ville située sur le mont Royal, pour l'installation d'équipements de radiocommunication pour un loyer total de 138 186,66 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de bail, par lequel la Ville de Montréal loue aux États-Unis d'Amérique, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2018, des espaces situés à l'intérieur de la voûte de télécommunication du mont Royal, pour l'installation d'équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 138 186,66 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1164565011
80.01 (20.14)

CM18 0191

Accorder un soutien financier de 1,3 M\$, dont 400 000 \$ pour les actions réalisées en 2017 et 900 000 \$ pour la réalisation du Plan d'action montréalais 2018, au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence / Autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1,3 M\$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, dont 400 000 \$ pour les actions réalisées en 2017 et 900 000 \$ provenant du budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports pour la réalisation de son plan d'action annuel 2018;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports afin de compléter le 1,3 M\$;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167065005
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0192

Accorder un soutien financier maximal de 240 000 \$ à Plongeon Québec, pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon de la Fédération internationale de natation pour les années 2018 à 2021 à Montréal / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes de 60 000 \$ vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2018 / Autoriser un ajustement à la base budgétaire au montant de 180 000 \$, soit 60 000 \$ par année pour 2019, 2020 et 2021 / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 240 000 \$ à Plongeon Québec, pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon de la Fédération internationale de natation pour les années 2018 à 2021 à Montréal;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes de 60 000 \$ vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2018;
- 3 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et Plongeon Québec établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire au montant de 180 000 \$, soit 60 000 \$ par année pour 2019, 2020 et 2021;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177315005
80.01 (20.16)

CM18 0193

Accorder un soutien financier total et maximal de 975 000 \$ à l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal en provenance du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports afin de contribuer au développement du sport de haut niveau et au rayonnement de l'île de Montréal / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 975 000 \$ à Excellence sportive de l'île de Montréal, en provenance du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports, afin de contribuer au développement du sport de haut niveau et au rayonnement de l'île de Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174141003
80.01 (20.17)

CM18 0194

Accorder un contrat de gré à gré à Dyplex Communications Ltd pour l'implantation et la souscription annuelle aux droits d'utilisation d'un logiciel multi-plateformes pour la surveillance pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 117 075 \$ USD (173 323,99 \$ CDN), taxes incluses, pour une période de douze mois / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un virement budgétaire de 158 300 \$ CDN, net de taxes, pour 2018 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2018 (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Dyplex Communications Ltd (fournisseur unique), pour une période de douze mois, pour l'implantation et la souscription à des droits d'utilisation d'un logiciel multi-plateformes pour la surveillance pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 117 075 \$ USD (173 323,99 \$ CDN), taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme (209075 et 209076) en date du 6 septembre 2017, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 158 300 \$ CDN, net de taxes, en provenance du budget des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2018 du Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1170206011
80.01 (20.18)

CM18 0195

Autoriser une dépense additionnelle de 1 322 069,79 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} mars 2018 au 29 février 2020, dans le cadre du contrat accordé à Bell Mobilité - Division Radio (CG13 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 896 176 \$ à 4 218 245,79 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un virement budgétaire de 87 400 \$ en 2018, en provenance des dépenses générales d'administration à cette fin / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 84 000 \$ pour 2019 et les années subséquentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 322 069,79 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), dans le cadre du contrat accordé à Bell Mobilité - Division Radio (BMR) (CG13 0047) pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} mars 2018 au 29 février 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 896 176 \$ à 4 218 245,79 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet de Prolongation de contrat entre la Ville et Bell Mobilité inc. à cette fin;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 87 400 \$, au net, en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2018 du Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 84 000 \$ du Service des technologies de l'information pour 2019 et les années subséquentes;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1176634002
80.01 (20.19)

CM18 0196

Autoriser une dépense additionnelle de 813 778,17 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour l'utilisation, l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour une période de deux ans, soit du 31 mars 2018 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie CA du Canada (CG15 0140), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 180 367,58 \$ à 1 994 145,75 \$, taxes incluses / Approuver un projet de modification au bon de commande à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 813 778,17 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation pour l'utilisation, l'entretien et le support de logiciels, pour une période de 2 ans, soit du 31 mars 2018 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat accordé à La Compagnie CA du Canada (CG15 0140), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 180 367,58 \$ à 1 994 145,75 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver le projet de Modification no 2 au Bon de commande entre la Ville et La Compagnie CA du Canada à cette fin;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177833001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0197

Accorder un soutien financier maximal de 900 000 \$ à la Société du quartier de l'innovation de Montréal, pour une durée de 3 ans (2018 à 2020) afin d'assurer son fonctionnement et la mise en œuvre de son plan stratégique de développement / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 900 000 \$ à la Société du Quartier de l'innovation de Montréal afin d'assurer son fonctionnement et la mise en œuvre de son plan stratégique pour la période de 2018 à 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention ente la Ville et la Société du Quartier de l'innovation de Montréal établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174674001
80.01 (20.21)

CM18 0198

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Maxi-Métal inc. pour la fourniture de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine - Appel d'offres public 17-15795 (3 soum.) / Autoriser une dépense de 7 364 996,60 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes et d'un module de pompe supplémentaire, conformément à cette entente-cadre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine;
- 3 - d'accorder à Maxi-Métal inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 36 946 435,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15795;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler;
- 5 - d'autoriser une dépense de 7 364 996,60 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes et d'un module de pompe supplémentaire, conformément à l'entente-cadre;
- 6 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1174922013
80.01 (20.22)

CM18 0199

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Hypertec Systèmes inc. pour l'acquisition d'équipements informatiques véhiculaires avec service d'installation et d'intégration aux véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2021, pour une somme maximale de 5 735 380,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16503 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Hypertec Systèmes inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'équipements informatiques véhiculaires avec service d'installation et d'intégration aux véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 735 380,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16503;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1175035006
80.01 (20.23)

CM18 0200

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans les rues des Érables, Rachel et Parthenais, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 193 101,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 278702 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 10 386 388,93 \$, taxes incluses, soit 92,79 % de la dépense totale de 11 193 101,28 \$, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans les rues des Érables, Rachel et Parthenais, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 350 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 278702 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177231080
80.01 (20.24)

CM18 0201

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Xerox Canada Ltée pour des services de numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 551 068,44 \$, taxes incluses (plus indexation selon l'IPC pour les années 2 et 3) - Appel d'offres public 17-16462 (3 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Xerox Canada Ltée, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture du service de numérisation, du traitement et du transport de factures et demandes de paiements, pour une période de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 551 068,44 \$, taxes incluses (plus indexation selon l'IPC pour les années 2 et 3 du contrat), conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16462;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177632003
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0202

Autoriser une dépense de 9 365 024,18 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de huit camions échelles pour le combat d'incendie, dans le cadre de l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Aréo-feu Ltée (CG15 0354)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 365 024,18 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de huit camions échelles pour le combat d'incendie, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Aréo-feu ltée (CG15 0354);
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184922001
80.01 (30.01)

CM18 0203

Autoriser le report du dépôt des états financiers 2017 au bureau du greffier, du 31 mars au 23 avril 2018, au plus tard

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le report du dépôt au bureau du greffier des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2017 du 31 mars au 23 avril 2018, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

1180029001
80.01 (30.02)

CM18 0204

Corriger les aspects financiers dans le dossier accordant un contrat à Innovative Interfaces Canada inc. (CG18 0086)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de corriger les aspects financiers dans le dossier faisant l'objet de la résolution CG18 0086, adoptée le 25 janvier 2018, afin d'indiquer que les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1176469004
80.01 (30.03)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0205

Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 361 710

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 361 710 ».

Adopté à l'unanimité.

1170603010
80.01 (42.01)

CM18 0206

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1170870001
80.01 (42.02)

CM18 0207

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 48 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 48 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1172837008
80.01 (42.03)

CM18 0208

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 014 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 014 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1177666008
80.01 (42.04)

Article 80.01 (42.05)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2018)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) ».

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez demande des précisions sur la délégation de pouvoirs qui serait attribué au comité exécutif, par ordonnance, de modifier le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2018).

À 15 h 39, du consentement unanime, le leader de la majorité, M. François Limoges reporte l'étude de l'article 80.01 (42.05) à une phase ultérieure afin d'apporter des précisions au questionnement du chef de l'opposition officielle.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (51.01) à 80.01 (51.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0209

Approuver la nomination de monsieur Alan DeSousa à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Laurent pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de monsieur Alan De Sousa, à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

1173231025
80.01 (51.01)

CM18 0210

Approuver la nomination de monsieur Jean-François Dubuc à titre de membre au comité technique, tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer, à compter du 22 février 2018 jusqu'en janvier 2019, monsieur Jean-François Dubuc, chef de division des projets du réseau principal à la Direction de l'eau potable, à titre de membre du comité technique, en remplacement de monsieur Daniel Turcot, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

Adopté à l'unanimité.

1175075004
80.01 (51.02)

CM18 0211

Approuver la nomination de madame Valérie Patreau à titre de représentante élue de l'arrondissement d'Outremont pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de madame Valérie Patreau à titre de représentante élue de l'arrondissement d'Outremont pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

1173489037
80.01 (51.03)

CM18 0212

Approuver la nomination de monsieur Richard Deschamps, conseiller de ville, à titre de représentant élu de l'arrondissement de LaSalle pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest, pour l'année 2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de monsieur Richard Deschamps, conseiller de ville, à titre de représentant élu de l'arrondissement de LaSalle, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1172365039
80.01 (51.04)

CM18 0213

Approuver la nomination de monsieur Robert Coutu, maire de la Ville de Montréal-Est, à titre de représentant élu, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de monsieur Robert Coutu, maire de Montréal-Est, à titre de représentant élu, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

1186751001
80.01 (51.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (51.06) à 80.01 (51.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0214

Approuver la nomination de monsieur Alex Norris, conseiller de ville, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de monsieur Alex Norris, conseiller de ville, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

Adopté à l'unanimité.

1172748008
80.01 (51.06)

CM18 0215

Approuver la nomination de madame Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Lachine, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL West-Island

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de madame Maja Vodanovic, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Lachine, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local PME MTL West-Island.

Adopté à l'unanimité.

1177131009
80.01 (51.07)

CM18 0216

Approuver la nomination de monsieur Jocelyn Pauzé, conseiller du district de Marie-Victorin, à titre de représentant élu de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 février 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de monsieur Jocelyn Pauzé, conseiller du district de Marie-Victorin, à titre de représentant élu de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au sein du conseil d'administration de l'organisme de développement économique local, PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

1170963092
80.01 (51.08)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0217

Accorder un contrat à Toyota Drummondville pour la fourniture de 34 véhicules de marque et modèle Toyota Yaris (article 1), pour une somme maximale de 709 436,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16417 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 janvier 2018 par sa résolution CE18 0145;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'accorder à Toyota Drummondville, plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 1, le contrat pour la fourniture de 34 véhicules de marque et modèle Toyota Yaris, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 709 436,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16417 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.01 1174922019

CM18 0218

Accorder un contrat de gré à gré à Coforce inc. pour la fourniture de services pour l'entretien sanitaire du Stade de soccer de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 132 386,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 janvier 2018 par sa résolution CE18 0144;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré avec Coforce inc., pour la fourniture de services pour l'entretien sanitaire du Stade de soccer de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 132 386,15 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions y stipulées;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1171543007

CM18 0219

Accorder un contrat à Norgéreq Itée, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Masson, situé au 2705, rue Masson, dans l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie - Dépense totale de 701 370,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5937 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 janvier 2018 par sa résolution CE18 0149;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 701 370,92 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Masson, situé au 2705, rue Masson, dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 662 712,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5937;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1170652008

CM18 0220

Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à CGA architectes inc. et Les consultants SM inc. (lot 1.3) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquences (RFID) et libre-service phase 3 et l'aménagement de la bibliothèque Mordecai-Richler - Dépense totale de 241 974,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16324 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 janvier 2018 par sa résolution CE18 0150;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 241 974,63 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquences (RFID) et libre-service - phase 3 et l'aménagement de la bibliothèque Mordecai-Richler (lot 1.3), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel les seules firmes soumissionnaires, CGA architectes inc. et Les consultants SM inc. (lot 1.3), firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, soit pour une somme maximale de 201 733,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16324 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1177443002

CM18 0221

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert, à titre gratuit, de Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, un terrain situé du côté est de la rue Fullum, au nord de la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Inscrire au registre du domaine public le lot 2 086 050 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 janvier 2018 par sa résolution CE18 0151;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert, à titre gratuit, de l'organisme Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, le lot 2 086 050 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Fullum, au nord de la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'inscrire au registre du domaine public, comme ruelle, le lot 2 086 050 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1174501003

À 15 h 52, le leader de la majorité rappelle l'article 80.01 (42.05) et apporte des précisions au chef de l'opposition officielle.

Article 80.01 (42.05) - Suite

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2018)

Le chef de l'opposition officielle demande diligence pour faire quelques vérifications supplémentaires, et, du consentement unanime, le leader de la majorité reporte à nouveau l'étude de l'article 80.01 (42.05) à une phase ultérieure.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0222

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9355-2610 Québec inc. l'immeuble situé au 5225, boulevard Décarie (Théâtre Snowdon), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 1 600 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 janvier 2018 par sa résolution CE18 0153;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- de ratifier le cahier d'appel public de soumissions no°31H05-005-7660-01 - APS2 concernant la vente de l'immeuble situé au 5225, boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

- 2- d'accepter la soumission déposée par 9355-2610 Québec inc. dans le cadre de ce processus d'appel public de soumissions;
- 3- de ratifier l'avis transmis par la directrice de la Direction des transactions immobilières et de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière, le 4 avril 2017, à l'effet de retenir la soumission de 9355-2610 Québec inc.;
- 4- d'approuver un projet d'acte de vente découlant de l'appel public de soumissions, par lequel la Ville vend à 9355-2610 Québec inc., à des fins de transformation ou de construction, un immeuble situé au 5225, boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 647 831 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 600 000 \$, plus les taxes applicables, le tout substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 5- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1176037013

CM18 0223

Autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu le 27 décembre 1995, entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période additionnelle de 12 mois, à compter du 1^{er} décembre 2017, pour certains locaux dans le Jardin botanique de Montréal, situé au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant un loyer mensuel de 12 972 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 janvier 2018 par sa résolution CE18 0154;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, le 27 décembre 1995, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2017, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant un loyer mensuel de 12 971,98 \$, taxes incluses, le tout sujet aux termes et conditions stipulés à la convention d'usufruit en vigueur;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1171027011

CM18 0224

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour des travaux de modifications majeures aux lignes souterraines à la suite du déplacement du puits d'accès 6134 à l'intersection des rues Hochelaga et Viau, dans le cadre du projet de Quartier vert, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme maximale de 183 813,26 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0181;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour des travaux de modifications majeures aux lignes souterraines à la suite du déplacement du puits d'accès 6134 à l'intersection des rues Hochelaga et Viau dans le cadre du projet de Quartier vert, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme maximale de 183 813,26 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, déjà autorisée en vertu de la résolution CG14 0408, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1175249003

CM18 0225

Autoriser une dépense additionnelle de 2 042 553,50 \$, taxes incluses, pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019 relativement au contrat de transport de la neige sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat accordé à Gestion Gérard Boutin inc. (contrat RPP-34) (CA12 260152), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 362 142 \$ à 8 404 695,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0185;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 042 553,50 \$, taxes incluses, pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019, dans le cadre du contrat RPP-34 pour le transport de la neige sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie accordé à Gestion Gérard Boutin inc. (CA12 260152), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 362 142 \$ à 8 404 695,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1184631001

CM18 0226

Accorder un contrat à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2018, pour une somme maximale de 205 690 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 248 600 \$ équivalent aux recettes estimées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0182;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme, pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour une somme maximale de 205 690 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 248 600 \$ et un budget additionnel de revenus de 248 600 \$, équivalent aux recettes estimées des camps de jour;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1173815004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0227

Autoriser une dépense additionnelle pour la saison hivernale 2017-2018 de 2 136 716,83 \$, taxes incluses, pour trois contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs, sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre des contrats accordés à CMS Entrepreneurs Généraux inc. (contrats CDN-72, CDN-73, CDN-74) (CA13 170357), majorant ainsi le montant total des contrats de 26 123 523,46 \$ à 28 260 240,29 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0187;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 136 716,83 \$, taxes incluses, pour la saison hivernale 2017-2018, pour les contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre des contrats accordés à CMS Entrepreneurs Généraux inc. (contrats CDN-72, CDN-73 et CDN-74) (CA13 170357), majorant ainsi le montant total des contrats de 26 123 523,46 \$ à 28 260 240,29 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1184631002

CM18 0228

Autoriser une dépense additionnelle pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019 de 9 764 447,85 \$, taxes incluses, pour trois contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre des contrats accordés respectivement à A&O Gendron inc. (contrat RPP-31) (CA12 260162), Transport Rosemont inc. (contrat RPP-32) (CA12 260163) et à Les entrepreneurs Bucaro inc. (contrat RPP-33) (CA12 260164), majorant ainsi le montant total des trois contrats de 26 190 605,65 \$ à 35 955 053,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0186;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle totale de 9 764 447,85 \$, taxes incluses, pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019, pour trois contrats de déneigement des chaussées et des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre des contrats accordés respectivement à A&O Gendron inc., pour une somme maximale de 2 169 187,74 \$, taxes incluses, (contrat RPP-31) (CA12 260162), à Transport Rosemont inc., pour une somme maximale de 5 082 952,74 \$, taxes incluses, (contrat RPP-32) (CA12 260163) et à Les entrepreneurs Bucaro inc., pour une somme maximale de 2 083 437,86 \$, taxes incluses, (contrat RPP-33) (CA12 260164), majorant ainsi le montant total des trois contrats de 26 190 605,65 \$ à 35 955 053,50 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1175367005

CM18 0229

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'organisme Nuit blanche à Montréal inc. pour soutenir le financement des organismes partenaires de diffusion de la Nuit blanche à Montréal 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0215;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 200 000 \$ à Nuit blanche à Montréal inc. pour soutenir le financement des partenaires de diffusion de « La Nuit blanche à Montréal »;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1170018006

CM18 0230

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 765 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 417623 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0191;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 9 765 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 585 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417623;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1177231091

CM18 0231

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 316 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 417624 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0190;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 9 316 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 126 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417624;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1177231096

À 16 h 11, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la leader adjointe de la majorité, Mme Émilie Thuillier, qui agit à titre de vice-présidente d'assemblée, en l'absence du vice-président, M. Sterling Downey, qui est présentement en congé parental.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0232

Exercer la 2^e et dernière option de prolongation de 3 contrats pour la surveillance de chantier avec Le Groupe Geninov inc. (lots 1 et 2), pour une somme maximale de 197 527,05 \$, taxes incluses, pour chacun des lots, et Transit arpenteurs-géomètres inc. (lot 3), pour une somme maximale de 219 544,76 \$, taxes incluses, chacune multipliée par le taux d'inflation, tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) (CM16 0943)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE17 0197;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'exercer la 2^e et dernière option de prolongation de 3 contrats pour la surveillance de chantier avec Le Groupe Geninov inc. (lots 1 et 2), pour une somme maximale de 197 527,05 \$, taxes incluses, pour chacun des lots, et Transit arpenteurs-géomètres inc. (lot 3), pour une somme maximale de 219 544,76 \$, taxes incluses, chacune multipliée par le taux d'inflation, tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) (CM16 0943);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1180649003

CM18 0233

Exercer la 2^e et dernière option de prolongation avec Transit arpenteurs-géomètres inc., pour une somme maximale de 202 068,56 \$, taxes incluses, et à Le Groupe Géninov inc., pour une somme maximale de 197 527,05 \$, taxes incluses, chacune multipliée par le taux d'inflation, tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) (CE16 0482)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0198;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'exercer la 2^e et dernière option de prolongation du contrat avec Transit arpenteurs-géomètres inc., pour une somme maximale de 202 068,56 \$, taxes incluses et avec Le Groupe Géninov inc., pour une somme maximale de 197 527,05 \$, taxes incluses, chacune multipliée par le taux d'inflation, tel que publié par Statistiques Canada (12 derniers mois) (CE16 0482);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1180649001

CM18 0234

Exercer la 2^e et dernière option de prolongation du contrat 1618 pour la surveillance de chantier avec Infrastructel, pour une somme maximale de 225 983,36 \$, taxes incluses, multipliée par le taux d'inflation, tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) (CE16 1156)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0195;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'exercer la 2^e et dernière option de prolongation du contrat pour la surveillance de chantier avec Infrastructel, pour une somme maximale de 225 983,36 \$, taxes incluses, multipliée par le taux d'inflation, tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) (CE16 1156);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1180649002

CM18 0235

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée de Lemay Co inc. en architecture et architecture de paysage, de Bouthillette Parizeau inc. en génie électrique, mécanique et électronique, de Calculatec inc. en génie de charpente et de Marchand Houle & Associés inc. en génie civil, pour la réalisation du projet de réaménagement du théâtre de Verdure - Dépense totale de 925 776,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16557 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0203;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 925 776,80 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture, architecture de paysage, ingénierie et scénographie pour le réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe formée par Lemay Co inc., Bouthillette Parizeau inc., Calculatec inc. et Marchand Houle & Associés inc. ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 805 023,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16557 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.19 1171670002

CM18 0236

Accorder un contrat de gré à gré à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont en 2017-2018, pour une somme maximale de 505 890 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire en provenance de l'arrondissement d'Outremont au montant de 143 832,88 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0199;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Corporation du Théâtre Outremont s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de la programmation culturelle au Théâtre Outremont en 2017-2018, pour une somme maximale de 505 890 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire en provenance de l'arrondissement d'Outremont au montant de 143 832,88 \$;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1173205012

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0237

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation d'activités opérationnelles et de services spécifiques dans le Quartier des spectacles en 2018, pour une somme maximale de 2 874 375 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un virement budgétaire au montant de 64 387,50 \$, en provenance des dépenses générales d'administration à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0202;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel le Partenariat du Quartier des spectacles s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et de services spécifiques dans le Quartier des spectacles en 2018, pour une somme maximale de 2 874 375 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire au montant de 64 387,50 \$ en provenance du budget des dépenses générales d'administration vers le Service de la culture;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1171103004

CM18 0238

Approuver les projets d'ententes intermunicipales entre la Ville de Montréal et les villes de Pointe-Claire, de Côte-Saint-Luc ainsi que Sainte-Anne-de-Bellevue par lesquelles ces villes liées acquièrent, auprès de la Ville de Montréal, des terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale pour leur service des travaux publics / Autoriser une dépense totalisant 429 382,44 \$, taxes incluses, remboursable par ces trois villes liées (213 485,88 \$ pour Pointe-Claire, 209 115,92 \$ pour Côte-Saint-Luc ainsi que 6 780,64 \$ pour Sainte-Anne-de-Bellevue) / Abroger la résolution du conseil municipal CM15 0970

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0207;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution du conseil municipal CM15 0970 concernant l'entente intermunicipale avec la Ville de Pointe-Claire;
- 2- d'approuver les projets d'ententes intermunicipales entre la Ville de Montréal et les villes de Pointe-Claire, de Côte-Saint-Luc ainsi que Sainte-Anne-de-Bellevue par lesquelles ces villes liées acquièrent, auprès de la Ville de Montréal, des terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale pour leur service des travaux publics;
- 3- d'autoriser une dépense de 429 382,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des terminaux d'utilisateurs auprès de Motorola Solutions Canada inc., remboursable par ces trois villes liées, soit un montant de 213 485,88 \$ pour la Ville de Pointe-Claire, un montant de 209 115,92 \$ pour la Ville de Côte-Saint-Luc ainsi qu'un montant de 6 780,64 \$ pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1175243003

CM18 0239

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Monit inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} mai 2018, un espace dans l'immeuble situé au 460, rue Sainte-Catherine Ouest, d'une superficie de 1 758 pieds carrés, à des fins de bureau de chantier, pour un loyer total de 289 747,70 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0212;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Monit inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} mai 2018, un espace au 4^e étage de l'immeuble situé au 460, rue Sainte-Catherine Ouest, d'une superficie de 1 758 pieds carrés, à des fins de bureau de chantier, pour un loyer total de 289 747,70 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.23 1174069018

CM18 0240

Approuver un projet de convention visant l'octroi d'une subvention au montant de 3 982 400 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour l'année 2018 pour la réalisation de sa mission dans le Quartier des spectacles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0216;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 3 982 400 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles, pour l'année 2018, pour la réalisation de sa mission dans le Quartier des spectacles;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1171103003

CM18 0241

Accorder un contrat à Les services de construction Démo Spec inc. pour l'exécution des travaux de déconstruction des immeubles situés au 7440, boulevard Décarie (Hippodrome de Montréal), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 10 988 518,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5936 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2018 par sa résolution CE18 0249;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 10 988 518,90 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de déconstruction des immeubles situés au 7440, rue Décarie (Hippodrome de Montréal), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les services de construction Démo Spec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 523 383,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5936;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1175364003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0242

Accorder un soutien financier de 325 000 \$ à Festival TransAmériques pour soutenir la 12^e édition du Festival TransAmériques 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2018 par sa résolution CE18 0261;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 325 000 \$ à Festival TransAmériques inc. pour soutenir la 12^e édition du Festival TransAmériques 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1180018001

CM18 0243

Accorder un soutien financier de 600 000 \$ à Festival Montréal en lumière inc. pour soutenir la 19^e édition de Montréal en lumière 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2018 par sa résolution CE18 0263;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à Festival Montréal en lumière inc. pour soutenir la 19^e édition de Montréal en lumière 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1170018007

CM18 0244

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 571 288,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 417613 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2018 par sa résolution CE18 0250;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 571 288,64 \$, taxes incluses pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 341 288,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417613 ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1177231090

CM18 0245

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 4 946 870,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 317901 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2018 par sa résolution CE18 0251;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 946 870,99 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Demix construction, une division de groupe CRH Canada inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 674 170,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 317901 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1177231094

CM18 0246

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats de services professionnels à Imperial Traitement inc., d'une durée approximative de trois ans, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal : le premier pour une somme maximale de 3 731 191,70 \$, taxes incluses, le deuxième pour une somme maximale de 4 872 726,73 \$, taxes incluses, et le troisième pour une somme maximale de 2 945 987,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16341 (2 soum. pour les contrats 1 et 2 et 1 seul soum. pour le contrat 3) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2018 par sa résolution CE18 0252;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver 3 projets de convention, d'une durée approximative de 3 ans, par lesquels Impérial Traitement inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats 1 et 2, et seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 3, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées pour les contrats 1,2 et 3, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16341 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;
 - Contrat 1 : 3 731 191,70 \$, taxes incluses;
 - Contrat 2 : 4 872 726,73 \$, taxes incluses;
 - Contrat 3 : 2 945 987,18 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 34, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1177851002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 et 20.32 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0247

Accorder cinq contrats à Groupe Contant inc., quatre contrats à Groupe IMOG inc. et un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour une durée de deux mois, pour la location horaire de souffleuses haute puissance avec opérateurs - Dépense totale de 5 262 980,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16727 (3 soum.)

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, pour une durée de deux mois, les contrats de location de souffleuses haute puissance avec opérateurs, aux prix de leur soumission pour les lots mentionnés, soit pour les sommes indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16727 :
 - cinq contrats à Groupe Contant inc., seul soumissionnaire conforme pour les lots 1,2,5,6 et 7, pour une dépense totale de 2 586 937,50 \$, taxes incluses;
 - quatre contrats à Groupe IMOG inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 3,4,8 et 9, pour une dépense totale de 2 144 283,75 \$, taxes incluses;
 - un contrat à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 10, pour une dépense maximale de 531 759,38 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de retourner ce dossier au comité exécutif afin qu'il puisse être transmis à la Commission sur l'examen des contrats, pour étude.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément à l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique que l'Administration n'est pas d'accord avec la proposition du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et de la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de retour au comité exécutif afin que le dossier puisse être transmis à la Commission sur l'examen des contrats, pour étude;

La présidente du conseil met aux voix la proposition de retour au comité exécutif afin que le dossier puisse être transmis à la Commission sur l'examen des contrats, pour étude et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 24

Contre : 34

La présidente du conseil déclare la proposition de retour au comité exécutif afin que le dossier puisse être transmis à la Commission sur l'examen des contrats pour étude du chef de l'opposition officielle et de la première leader adjointe de l'opposition officielle, rejetée à la majorité des voix.

Le conseiller Jean-François Parenteau exerce son droit de réplique sur l'article 20.31.

La présidente du conseil déclare l'article 20.31 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.31 1184631004

CM18 0248

Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Place centrale, incluant les travaux d'égouts, de voirie, l'éclairage et d'aménagement paysager, dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 7 970 192,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221712 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2018 par sa résolution CE18 0267;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'autoriser, dans le cadre du projet du site Outremont, une dépense de 7 970 192,27 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de l'aménagement de la Place centrale incluant les travaux d'égouts, de voirie, d'éclairage et d'aménagement paysager, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 557 941 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221712;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1181009001

À 16 h 53, le leader de la majorité rappelle l'article 80.01 (42.05).

CM18 0249 – Article 80.01 (42.05) – (Suite)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2018)

Adopté à l'unanimité.

1183843002
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0250

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2018 - Dépense de 435 069,48 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 janvier 2018 par sa résolution CE18 0159;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2018;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2018 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 431 816,46 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1174784007

CM18 0251

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 - Dépense de 291 077,75 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 janvier 2018 par sa résolution CE18 0160;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2018-2019 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 291 077,75 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1184784001

CM18 0252

Accepter l'offre de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 8 saillies sur différentes intersections du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0219;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'accepter l'offre de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 8 saillies, dans le réseau artériel aux intersections suivantes : rues Gilford et Messier; rues Chapleau et Marie-Anne Est; avenue Laurier et rue Marquette, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1171097006

CM18 0253

Accepter l'offre de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction d'une saillie dans le boulevard Rolland, près de la maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018 par sa résolution CE18 0220;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'accepter l'offre de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction d'une saillie de trottoir, dans le boulevard Rolland près de la maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1181097001

CM18 0254

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement 9554 adopté par le conseil de la Ville de Montréal, à l'assemblée du 31 janvier 1994, à l'égard des ruelles situées au nord-est de la 57^e Avenue, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue La Martinière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 9554 adopté par le conseil de la Ville de Montréal, à l'assemblée du 31 janvier 1994, à l'égard des ruelles situées au nord-est de la 57^e Avenue, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue La Martinière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.01 1163496004

CM18 0255

Avis de motion et présentation - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1^{re} Rue, entre la 54^e Avenue et la 55^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1^{re} Rue, entre la 54^e Avenue et la 55^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.02 1163496006

CM18 0256

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » et pour lequel le dossier en fait présentation.

41.03 1173302005

CM18 0257

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 31 400 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant du conseil municipal

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 400 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant du conseil municipal » et pour lequel le dossier en fait présentation.

41.04 1171097007

CM18 0258

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue d'Amos, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue d'Amos, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.05 1143496010

CM18 0259

Avis de motion et présentation - Règlement abrogeant le Règlement no 17-082 et modifiant le Règlement no 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17^e et 18^e Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement n° 17-082 et modifiant le Règlement n° 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17^e et 18^e Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et pour lequel le dossier en fait présentation.

41.06 1181233001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0260

Adoption - Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des cadres de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des cadres de la Ville de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 22 janvier 2018 par sa résolution CM18 0097 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 décembre 2017 par sa résolution CE17 1983;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des cadres de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1176335005

Règlement 18-006

CM18 0261

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 69 950 805 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 69 950 805 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 22 janvier 2018 par sa résolution CM18 0098 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 décembre 2017 par sa résolution CE17 1984;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 69 950 805 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1170649007

Règlement 18-007

CM18 0262

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 160 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 4 160 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière à l'assemblée du conseil municipal du 22 janvier 2018 par sa résolution CM18 0099 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 décembre 2017, par sa résolution CE17 1985;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 160 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1177233010

Règlement 18-008

CM18 0263

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 90 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable au 937, montée de l'Église de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (14-033) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 140 000 \$

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 90 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable au 937, montée de l'Église de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (14-033) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 140 000 \$ à l'assemblée du conseil municipal du 22 janvier 2018 par sa résolution CM18 0100 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018, par sa résolution CE18 0085;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 90 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable au 937, montée de l'Église de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (14-033) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 140 000 \$ », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1170541008

Règlement 14-033-1

CM18 0264

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du bâtiment portant le numéro 2455, avenue Lionel-Groulx (05-033) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du bâtiment portant le numéro 2455, avenue Lionel-Groulx (05-033) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment à l'assemblée du conseil municipal du 22 janvier 2018 par sa résolution CM18 0101 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2018, par sa résolution CE18 0132;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du bâtiment portant le numéro 2455, avenue Lionel-Groulx (05-033) afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1176347028

Règlement 05-033-1

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0265

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 192 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 5 192 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018 à l'assemblée du conseil municipal du 22 janvier 2018 par sa résolution CM18 0102 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2018, par sa résolution CE18 0129;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 192 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1177666007

Règlement 18-009

Article 42.07

Adoption - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

Vu l'avis de motion donné du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement à l'assemblée du conseil municipal du 22 janvier 2018 par sa résolution CM18 0103 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) à l'assemblée du conseil municipal du 22 janvier 2018 par sa résolution CM18 0103 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Vu l'avis public publié par le greffier le 8 février 2018, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c.E-15.1.0.1)

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2018, par sa résolution CE18 0128;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin d'ajouter un nouvel article 29 qui se lit comme suit :

« Les membres du conseil doivent en tout temps respecter les prescriptions législatives et administratives régissant les mécanismes de prise de décision de la ville et des organismes municipaux. »

À 17 h 02, le conseil suspend ses travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 février 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 19 février 2018 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE:

M. Marvin Rotrand.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Sophie Mauzerolle et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT PROPOSÉ À L'ARTICLE 42.07 :

M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. François William Croteau, Mme Sophie Mauzerolle, Mme Marie-Josée Parent et M. Hadrien Parizeau.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT PROPOSÉ À L'ARTICLE 42.07 :

Mme Manon Barbe.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DES VOTES ENREGISTRÉS SUR LES ARTICLES 65.01 ET 65.02 :

M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. François William Croteau, Mme Sophie Mauzerolle et Mme Marie-Josée Parent.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DES VOTES ENREGISTRÉS SUR LES ARTICLES 65.01 ET 65.02 :

Mme Manon Barbe.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
 Mme Pascale Loiseau, analyste-rédactrice
 Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Linda Gauthier	Mme Valérie Plante	Nomination d'un Commissaire pour les personnes à mobilité réduite - Intégrer la question d'accessibilité universelle de façon régulière dans les sommaires décisionnels
M. Emmanuel-Ricardo Lamour-Blaise	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Mesures nécessaires pour rejoindre les aînés des arrondissements ayant une forte concentration des communautés racisées, noires et anglophones, comme cela se fait déjà dans les arrondissements d'Outremont, de Ville Marie, de Saint-Laurent et de Saint-Léonard, afin de faciliter l'inclusion de ces derniers dans la consultation portant sur le Plan d'action municipal pour les aînés
M. Rito Joseph	Mme Valérie Plante	Souhaite connaître la constitution du Groupe de travail sur la discrimination et le budget qui lui est alloué pour les travaux – engagement à tenir une consultation publique sur la discrimination systémique à Montréal
M. Matthew James Chapman	M. Jean-François Parenteau (M. François W. Croteau)	Engagement que tous les élus qui ne pourront être présents à la conférence du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui se tiendra à Edmonton, du 2 au 8 mars prochain, bénéficieront d'un partage d'informations des points qui y seront discutés afin de les sensibiliser aux rôles des villes ainsi que des ressources disponibles de celles-ci / rendre publiques les données ouvertes de la Ville de Montréal afin d'aider l'organisme Coalition climat Montréal à devenir un leader canadien dans ce domaine
Mme Micheline Cramp	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Déplore le court délai de trois semaines accordé pour l'éviction de 19 locataires vulnérables dans le quartier de Pointe-St-Charles - tenir compte de la détresse des personnes évincées dans le cas d'immeuble insalubre en leur offrant de l'accompagnement – Mesures concrètes pour informer les locataires dans un délai d'intervention raisonnable ou en même temps que les propriétaires

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean-François Racine	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau) (M. Richard Deschamps)	Souhaite savoir s'il existe un règlement régissant le financement d'événements d'associations dans le cadre du budget alloué aux arrondissements par la ville centrale – Suggestion à l'arrondissement de LaSalle de revoir sa politique de financement en favorisant de nouvelles associations et en réduisant le budget accordé aux associations qui existent depuis plus de 20 ans
M. Tristan Desjardins-Drouin	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Révision du Règlement régissant le stationnement sur rue souhaitée afin de permettre aux personnes qui utilisent le transport collectif, le stationnement de leur voiture pour une durée de plus de 24 heures au même endroit – Mesures concrètes pour abolir ces règlements obsolètes
M. Steven Laperrière	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	�tat de situation du plan d'action pour rendre accessibles aux personnes � mobilit� r�duite les 14 stations de m�tro et du montant de 220 M\$ pr�vu pour ce faire – Souhaite conna�tre l'�ch�ancier pr�vu pour les travaux d'accessibilit� � la station de m�tro de l'�glise
M. Michael A. Silas	Mme Val�rie Plante	Tenir une consultation publique pour entendre les citoyens sur la volont� de l'administration de fermer � la circulation le chemin Camillien-Houde – Importance de consulter les citoyens dans ce cas et suggestion de faire une consultation en ligne � cet effet sur le site internet de la Ville
Mme Wideline Joseph	Mme Val�rie Plante	Actions concr�tes pour reconnaitre M. Doudou Boicel en tant que p�re cr�ateur du Festival de Jazz de Montr�al – Mesures pour �viter la stigmatisation � laquelle fait face la communaut� noire de Montr�al par les acteurs du milieu culturel et m�diatique
M. Martin Dion	M. �ric Alan Caldwell (M. Craig Sauv�)	Souhaite que les autobus des lignes 24 et 186 notamment, soient remplac�s par des nouveaux bus n'ayant pas de probl�me de d�ploiement des rampes d'acc�s arri�res - d�ploire le refus du syndicat des chauffeurs d'autobus de la Soci�t� de transport de Montr�al d'autoriser leurs membres � d�ployer manuellement les rampes arri�res d'acc�s aux fauteuils roulants lorsque les rampes avant sont bloqu�es
M. Jean Fortier	Mme Val�rie Plante (M. �ric Alan Caldwell) (M. Jean-Fran�ois Parenteau)	R�seau �lectrique m�ropolitain (REM) – Le citoyen souhaite que l'administration informe la population de la quantit� de dioxyde de carbone qui sera �mise pour la r�alisation de ce projet, et ce, s�par�ment pour chaque tron�on et ind�pendamment du ma�tre d'�uvre, du promoteur ou du fournisseur D�p�t de document
M. Will Prosper	Mme Val�rie Plante (Mme Nathalie Goulet)	D�ploire l'utilisation abusive de balles de plastique par les policiers qui laissent souvent des s�quelles graves et conduisent �galement aux d�c�s de citoyens – Moratoire souhait� sur l'utilisation de balles de plastique et mise en place d'autres types d'intervention pour personnes en situation de crise

À 20 h 02,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Maxime Therrien	Mme Valérie Plante	Prioriser le prolongement des stations de métro existantes, soit la ligne bleue vers Anjou, la ligne verte vers Pointe-aux-Trembles et la ligne orange vers l'Ouest de l'Île avant de prioriser la ligne rose
Mme Sterline Forestal	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Demande d'aide pour faire cesser des accusations portées à son égard après une intervention abusive de policiers à son domicile le 18 décembre 2017 - déplore également les stratégies utilisées par ces derniers pour masquer la brutalité dont elle a été victime
M. Louis Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne-Lalonde)	Établir un échéancier pour rendre publique l'étude des impacts sur les finances de la Ville d'autoriser le paiement des comptes de la taxe foncière en plusieurs versements – Suggestion de faire une étude du coût pour les propriétaires du paiement de taxes en plusieurs versements
M. Patrick Roy	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne-Lalonde)	Le contrat pour assurer la sécurité de la bâtisse de la cour municipale accordé au privé avant la fin de l'année 2017 sera-t-il annulé pour réembaucher les 46 gardiens de sécurité qui ont été mis à pied - assurance de l'administration que les postes de gardien de sécurité à l'hôtel de ville ne sont aucunement menacés
Mme Hélène Painchaud	Mme Valérie Plante (Mme Christine Gosselin)	Souhaite connaître l'état de situation du programme « Le livre dans la rue » et demande à l'administration de prendre des mesures pour bonifier ce programme
M. Philippe Lapierre	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Suggère à l'administration d'autoriser un lancement d'appel d'offres pour des prototypes de voitures unipersonnelles, dans le style des vélos BIXI, afin d'autoriser les utilisateurs de ces voitures à circuler dans les rues – Proposition d'un code de la route auto-vélo
M. Joseph Pugliese	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne-Lalonde)	Remercie les membres pour leur travail à améliorer la vie des citoyens et les félicite pour leur élection / Souhaite que la liste des invités VIP conviés aux événements entourant les festivités du 375 ^e anniversaire de Montréal soit rendue publique par le biais de l'accès à l'information
M. Jean Duval	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Le citoyen se dit victime de méfait de la part de certains employés de la Ville de Montréal avec la complicité de policiers - exprime son insatisfaction du traitement de son dossier par le Bureau de l'Ombudsman

Le citoyen n'apprécie pas que le leader de la majorité, M. François Limoges, ait été désigné par l'administration pour répondre à sa question. La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, se voit dans l'obligation d'expulser de la salle du conseil le citoyen qui fait preuve de non-respect des règles régissant la période de questions des citoyens.

À 20 h 36, la présidente du conseil suspend la séance.

À 20 h 38, le conseil reprend ses travaux.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 38.

À 20 h 39, le conseil reprend ses travaux à l'article 42.07.

CM18 0266 – Article 42.07 (Suite)

Adoption - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

Le débat se poursuit.

À 20 h 40, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la leader adjointe de la majorité, Mme Émilie Thuillier, qui agit à titre de vice-présidente d'assemblée, en l'absence du vice-président du conseil, M. Sterling Downey, qui est présentement en congé parental.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et de la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, propose le retrait des mots « ... et administratives ...» de sa proposition d'amendement afin que cette dernière reçoive l'approbation de l'administration qui a exprimé son désaccord à sa proposition d'amendement initiale, par la voie de la conseillère Laurence Lavigne Lalonde. La conseillère Lavigne Lalonde informe le chef de l'opposition officielle que ce changement ne modifie pas la position de l'administration quant à la proposition d'amendement. Le chef de l'opposition officielle utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et de la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet et Rotrand (22)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Limoges, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Puzé, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (34)

Résultat: En faveur : 22
Contre : 34

La vice-présidente d'assemblée déclare la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et de la première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, rejetée à la majorité des voix.

Le débat reprend sur l'article 42.07.

La vice-présidente d'assemblée met aux voix l'article 42.07 et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RESOLU

en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1175051001

Règlement 18-010

Règlement 06-051-6

À 20 h 54, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

À 20 h 57, le leader de la majorité, M. François Limoges rappelle tel que convenu lors de la séance de 13 h, les articles 15.01 et 15.05 afin de faire coïncider l'étude de ces points avec la présence au balcon des invités attendus.

CM18 0267

Déclaration pour le Mois de l'histoire des Noirs

Attendu que le 27^e Mois de l'histoire des Noirs a débuté le 1^{er} février et se terminera le 28 février 2018;

Attendu que l'histoire des Noirs à Montréal s'étend sur plus de 360 ans et commence dès les débuts de Ville-Marie;

Attendu que les Noirs ont contribué à l'essor et au dynamisme de Montréal, ajoutant au caractère exceptionnel de la Ville;

Attendu que le 23 novembre 2006, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi visant à faire du mois de février le Mois de l'histoire des Noirs, afin de souligner la contribution historique des communautés noires à la société québécoise. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} février 2007;

Attendu que Montréal comptait en 2011 quelque 156 000 personnes issues de la communauté noire, ce qui en fait le plus important groupe de minorité visible dans la métropole;

Attendu que la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis près d'un quart de siècle des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et de rendre hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines;

Il est proposé par Mme Magda Popeanu

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - reconnaisse l'apport de la communauté noire dans l'histoire de Montréal;
- 2 - encourage la population montréalaise à participer aux activités du Mois de l'histoire des Noirs de façon à souligner l'importance de cette communauté.

Un débat s'engage.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante souhaite la bienvenue aux invités dans les tribunes qui font partie du programme « Juste pour Elles » de la Maison d'Haïti et les remercie de leur présence.

La conseillère Magda Popeanu fait la lecture de la Déclaration et remercie les invités pour leur participation à cet événement.

Le conseiller Frantz Benjamin remercie également le groupe de jeunes filles du programme « Juste pour Elles » provenant du district de Saint-Michel, qu'il représente. Il souligne les efforts de la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, qui, depuis plus de 25 ans, met en valeur l'expérience du Vivre Ensemble des Montréalais et salue les groupes communautaires montréalais pour les efforts consentis.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM18 0268

Déclaration pour la Journée internationale des femmes

Attendu que le 8 mars 2018, la Journée internationale des femmes sera célébrée;

Attendu que la Journée internationale des femmes est l'occasion de faire le point sur les luttes et les réalisations passées et de préparer l'avenir et les occasions qui attendent les futures générations de femmes;

Attendu que les mouvements tels que #metoo, #moiaussi, #etmaintenant et Time's Up ont, au cours des derniers mois, contribué à mettre en lumière certaines réalités avec lesquelles les femmes doivent encore composer, dont le harcèlement sexuel et psychologique et les agressions;

Attendu que, même si l'on considère les autres facteurs de risque, les femmes courent toujours 20 % plus de chances d'être victimes de violence, selon les données de Statistique Canada. La grande majorité des victimes d'agressions sexuelles (87 %) et de harcèlement criminel (76 %) sont d'ailleurs des femmes;

Attendu que le combat des femmes pour l'égalité est encore loin d'être gagné. Les femmes sont par exemple encore largement minoritaires au sein des conseils d'administration des plus grandes entreprises canadiennes, n'occupant que 21,6% des sièges. De plus, selon Statistique Canada, le salaire moyen des femmes n'équivalait qu'à 68,4 % de celui des hommes en 2014;

Attendu que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale à la Ville de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2008, la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - souligne la Journée internationale des femmes, le 8 mars;
- 2 - poursuive ses efforts afin de lutter contre le harcèlement et les inconduites sexuelles et s'assure de faire respecter le nouveau Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, qui vise à garantir un climat de travail harmonieux et respectueux et un milieu de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement, psychologique ou sexuel;
- 3 - poursuive la mise en œuvre de son plan d'action 2015-2018 de la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* afin d'en faire une métropole égalitaire.

Un débat s'engage.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, réitère sa fierté d'avoir atteint la parité au sein du conseil municipal et souligne l'importance de la réappropriation du pouvoir d'agir des femmes. Elle mentionne, entre autres, le travail fait par la Commission d'enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées et insiste sur le droit des femmes d'aller de l'avant dans un processus de réparation. Finalement, la mairesse invite toutes les personnes à continuer la réflexion en ce sens pour une société plus juste pour les filles et les garçons.

La première leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, rappelle à son tour le chemin parcouru par les femmes et celui qui reste à parcourir localement et à travers le monde. Elle en profite pour féliciter à nouveau la première mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et la première présidente du conseil, Mme Cathy Wong.

Adopté à l'unanimité.

15.05

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 et 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0269

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson » à l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2017 par sa résolution CM17 0197 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Vu la résolution CM17 0197 de l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2017, adoptant le projet de règlement P-17-030;

Attendu que des séances d'assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 28 et 29 mars ainsi que les 24, 25 et 26 avril 2017 à la salle du conseil de la mairie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, située au 5650, rue d'Iberville, tel qu'il appert dans son rapport en date du 24 juillet 2017;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 21 août 2017, par sa résolution CM17 0838;

Attendu qu'à la suite de cette assemblée de consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-17-030;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018, par sa résolution CE18 0231;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1160963074

Règlement 17-030

CM18 0270

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson à l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2017 par sa résolution CM17 0196 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Vu la résolution CM17 0196 de l'assemblée du conseil municipal du 20 février 2017, adoptant le projet de règlement P-04-04-183;

Attendu que des séances d'assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 28 et 29 mars ainsi que les 24, 25 et 26 avril 2017 à la salle du conseil de la mairie de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, située au 5650, rue d'Iberville, tel qu'il appert dans son rapport en date du 24 juillet 2017;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 21 août 2017, par sa résolution CM17 0838;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2018, par sa résolution CE18 0230;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1162913020

Règlement 04-047-183

CM18 0271

Approuver la nomination de madame Marianne Giguère, conseillère associée - Développement durable et transports actifs, à titre d'observatrice pour la Ville de Montréal, sur le conseil d'administration de BIXI Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 janvier 2018 par sa résolution CE18 0161;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'approuver la nomination de madame Marianne Giguère, conseillère associée - Développement durable et transports actifs, à titre d'observatrice, pour la Ville de Montréal, sur le conseil d'administration de BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1174368013

CM18 0272

Motion de l'opposition officielle visant la restitution des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats avec la Ville de Montréal

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté le 24 mars 2015 la *Loi visant principalement la récupération de sommes obtenues à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* (ci-après la « Loi »);

Attendu que la Loi prévoyait la création d'un *Programme de remboursement volontaire* (ci-après le « Programme ») en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives, dans le cadre de contrats publics contractés entre le 1^{er} octobre 1996 et le 1^{er} novembre 2016;

Attendu que les personnes physiques et les entreprises désirant se prévaloir du Programme avaient jusqu'au 1^{er} novembre 2016 pour signifier leur intention d'y participer et elles avaient jusqu'au 31 octobre 2017 pour en arriver à un règlement;

Attendu qu'au mois de novembre 2015, la Ville de Montréal a fait parvenir plusieurs centaines de mises en demeure invitant les entreprises, les dirigeants et autres personnes visées à participer au Programme;

Attendu que selon les avis publics publiés sur le site Internet du Bureau de l'administrateur du Programme, plusieurs entreprises ont manifesté leur volonté de participer au Programme;

Attendu que la Ville de Montréal aurait reçu au mois de décembre 2017 les montants auxquels elle aurait droit à la suite des ententes intervenues en vertu du Programme;

Attendu qu'en vertu de la Loi, la Ville de Montréal a le droit d'intenter une action judiciaire contre les personnes ou entreprises qui ont participé à une fraude ou à une manœuvre dolosive, dans le cadre de l'adjudication, de l'attribution ou de la gestion d'un contrat de la Ville afin de récupérer un montant équivalant à au moins 20 % du montant total payé pour les contrats visés;

Attendu que la Ville aurait envoyé au mois de janvier 2018 des mises en demeure réclamant des sommes à une quarantaine de personnes et d'entreprises dont elle est d'avis qu'elles ont participé à une fraude en lien avec un contrat avec la Ville de Montréal et qui n'ont pas participé au Programme, ou avec qui un règlement n'a pas été conclu en vertu du Programme;

Attendu que les sommes payées injustement ont fait en sorte d'augmenter les dépenses de la Ville de Montréal et par conséquent d'alourdir le fardeau fiscal des contribuables;

Attendu qu'il serait juste et fondé de restituer les sommes volées aux Montréalais en réduisant d'autant le compte des taxes municipales des citoyens tant du secteur résidentiel que du secteur non résidentiel;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Hadrien Parizeau

- 1- que la Ville de Montréal restitue aux contribuables montréalais par une réduction de taxes foncières municipales :
 - (a) toutes les sommes obtenues en vertu du Programme de remboursement volontaire;
 - (b) toutes les sommes obtenues à la suite de poursuites judiciaires intentées en vertu de la *Loi contre les personnes ou entreprises* qui ont participé à une fraude ou à une manœuvre dolosive dans le cadre de l'adjudication, de l'attribution ou de la gestion d'un contrat de la Ville;
- 2- que soit indiquée distinctement sur chaque compte de taxes de la Ville de Montréal une ligne descriptive intitulée « Restitution de sommes récupérées à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats de la Ville de Montréal », ainsi que le montant restitué associé à chacun des comptes de taxes.

Un débat s'engage.

La conseillère Émilie Thuillier dépose la réponse du trésorier et directeur du Service des finances de la Ville de Montréal qui se lit comme suit : « Après vérification, nous ne pouvons pas créditer un montant sur le compte de taxes en remboursement des sommes payées injustement à la suite de fraudes. Cette façon de faire serait l'équivalent d'une remise de taxe ce qui est interdit par l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes*. Ceci serait également assimilé à un crédit de taxe, ce qui est permis seulement dans le cadre de programmes de revitalisation pour un secteur bien précis ».

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez prend acte de la réponse du trésorier mais n'ayant pu l'étudier, il demande un vote nominal sur l'article 65.01.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Parizeau, Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà et Bissonnet (22)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Limoges, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Puzé, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault et Rotrand (36)

Résultat: En faveur : 22
Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM18 0273

Motion de l'opposition officielle réclamant la tenue d'un « Sommet sur le logement étudiant »

Attendu que Montréal compte 11 établissements universitaires qui regroupent plus de 170 000 étudiants;

Attendu qu'en additionnant les étudiants des programmes de niveaux collégial et professionnel, le nombre d'étudiants dans la métropole atteint près de 350 000;

Attendu que Montréal est la 4^e ville au monde avec le plus grand bassin étudiant et la première en Amérique du Nord;

Attendu que le classement QS Best Student Cities 2017 a consacré Montréal comme meilleure ville où étudier dans le monde. Auparavant 7^e, Montréal est désormais première devant Paris, Londres, Boston et Toronto;

Attendu qu'en l'espace d'une seule année, entre 2016 et 2017, le nombre d'étudiants étrangers est passé de 38 000 à 42 000, soit une augmentation de près de 10 %;

Attendu que les étudiants étrangers composent désormais 20 % de la population universitaire montréalaise;

Attendu que Montréal compte à peine plus de 5000 chambres en résidences, selon une étude de marché sur le logement étudiant abordable commandée par l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE) en 2015;

Attendu qu'il manquait près de 4000 chambres abordables pour loger la population étudiante actuelle montréalaise selon cette même étude;

Attendu la faible proportion de logements abordables à plusieurs chambres dans l'ensemble du parc locatif public et privé de la métropole;

Attendu que les étudiants cherchent à occuper des grands logements en colocation afin de partager et réduire les frais d'occupation;

Attendu que le quart des grands logements des quartiers centraux de la Ville sont maintenant occupés par des personnes aux études;

Attendu que les étudiants se retrouvent ainsi en concurrence avec d'autres groupes sociaux, notamment les familles, pour l'occupation de logements abordables à plusieurs chambres;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Benoit Langevin

- 1- que la Ville de Montréal se dote d'un plan d'action et d'une feuille de route menant à la création de 5000 nouvelles chambres abordables pour étudiants dans la métropole d'ici 2025;
- 2- que pour élaborer ce plan d'action, la Ville de Montréal tienne un « Sommet sur le logement étudiant » afin de mobiliser les représentants des universités de son territoire ainsi que les associations étudiantes, organisations faisant la promotion du logement étudiant et les représentants des gouvernements supérieurs.

Un débat s'engage.

La conseillère Rosannie Filato et le conseiller Richard Deschamps mentionnent qu'un rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation contient des recommandations en ce qui a trait au développement du logement étudiant qui sont en attente d'une réponse du comité exécutif, il serait donc préférable, à ce stade-ci, de reporter cette motion à une assemblée ultérieure.

La première leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, en lien avec les propos tenus par la conseillère Filato et le conseiller Deschamps, fait la lecture des recommandations 32, 33 et 34 issues de ce rapport et maintient la pertinence de la motion.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Rouleau, Benjamin, Black, Giannou, DeSousa, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet et Rotrand (22)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (36)

Résultat: En faveur : 22
Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM18 0274**Motion de l'opposition officielle d'appui de la Ville de Montréal à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2015-2024**

Attendu que le 10 décembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé dans sa résolution 68/237, la décennie 2015-2024, Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine avec pour thèmes : reconnaissance, justice et développement;

Attendu que suivant cette résolution, les États doivent prendre des mesures concrètes et pratiques au moyen de l'adoption et de l'application effective de cadres juridiques, de politiques et de programmes pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance auxquels font face les personnes d'ascendance africaine;

Attendu que le Premier Ministre du Canada s'est engagé, le mercredi 31 janvier dernier, à travailler à la réalisation des engagements du Canada dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine;

Attendu qu'à Montréal vivent quelque deux cent vingt mille citoyennes et citoyens, membres des communautés noires, soit 10 % de la population montréalaise;

Attendu la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale* (1989) et la Proclamation du 21 mars « *Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* » (2002);

Attendu que la Ville de Montréal dans sa *Déclaration contre la discrimination raciale* s'engage à prendre « toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la couleur, l'origine ethnique ou la religion »;

Attendu que depuis 2006, la Ville de Montréal commémore la *Journée internationale du souvenir de la Traite transatlantique des Noirs et de son abolition*;

Attendu que la Ville de Montréal, de concert avec la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, souligne annuellement le Mois de l'histoire des Noirs;

Attendu que depuis octobre 2006, la Ville de Montréal est membre de la *Coalition internationale des villes inclusives et durables* de l'UNESCO faisant ainsi de la lutte contre le racisme un engagement fondamental;

Attendu que le programme des Cités interculturelles dont Montréal est un membre actif depuis 2011 vise à développer un modèle de gouvernance favorisant l'intégration interculturelle au niveau municipal par la promotion de politiques et de pratiques qui encouragent les échanges, la compréhension et le respect entre cultures et populations différentes;

Attendu les travaux du Sommet socioéconomique pour le développement des jeunes des communautés noires depuis 2016, réunissant plus d'une trentaine d'organismes communautaires de la région de Montréal sur les enjeux et les indicateurs de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine;

Attendu les travaux du Sommet pancanadien des communautés noires tenu à Toronto les 5 et 6 décembre 2017 enjoignant le gouvernement canadien et les gouvernements locaux à travailler à la matérialisation des engagements du Canada en matière de justice, de reconnaissance et de développement des personnes d'ascendance africaine;

Il est proposé par M. Frantz Benjamin

appuyé par Mme Mary Deros

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- appuie les engagements de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine dans ses champs de compétence;
- 2- mette en place une stratégie conjointe avec les partenaires gouvernementaux et communautaires afin d'atteindre les objectifs et les indicateurs onusiens de la Décennie;
- 3- encourage les autres municipalités canadiennes à s'inscrire dans cette démarche à travers la Fédération canadienne des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités;

- 4- que cette résolution soit transmise :
- au gouvernement du Canada;
 - au gouvernement du Québec;
 - à la Fédération canadienne des municipalités;
 - à l'Union des municipalités du Québec;
 - à la Fédération québécoise des municipalités.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.03

CM18 0275

Motion de l'opposition officielle appuyant la protection de la neutralité du net

Le conseiller Dominic Perri informe le conseil qu'à la suite de discussion avec le conseiller François William Croteau, il a été convenu de soumettre une nouvelle version de l'article 65.04 avant sa présentation. Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la nouvelle version qui se lit comme suit :

Motion appuyant la protection de la neutralité du net

Attendu que la neutralité du net est un principe qui garantit l'égalité de traitement de tous les flux de données sur Internet, en excluant toute discrimination quant à la source, la destination, le contenu et le réseau pour tous les citoyens et les entreprises;

Attendu que la *Loi sur les télécommunications* stipule que « Il est interdit à l'entreprise canadienne, en ce qui concerne soit la fourniture de services de télécommunication, soit l'imposition ou la perception des tarifs y afférents, d'établir une discrimination injuste, ou d'accorder - y compris envers elle-même - une préférence indue ou déraisonnable, ou encore de faire subir un désavantage de même nature »;

Attendu que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a publié, en avril 2017, la politique réglementaire (2017-104) limitant les pratiques de différenciation des prix des fournisseurs de services Internet allant à l'encontre de la neutralité du net;

Attendu que la Federal Communications Commission américaine (FCC) a mis fin, le 14 décembre 2017, au principe de neutralité du net aux États-Unis;

Attendu que la décision américaine pourrait inciter les compagnies canadiennes à faire des représentations auprès du CRTC et du gouvernement canadien afin que la neutralité du net soit également abolie au Canada;

Attendu que des tentatives de contrôle des données allant à l'encontre de la neutralité du net ont déjà eu lieu dans le passé par des compagnies canadiennes, tentatives qui ont néanmoins échoué;

Attendu que la neutralité du net favorise l'innovation et la concurrence entre les fournisseurs de services et que son abolition pourrait accroître les coûts des services Internet canadiens, déjà parmi les plus élevés au monde;

Attendu que le gouvernement canadien prévoit réviser la Loi sur les télécommunications;

Il est proposé par M. Dominic Perri

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - affirme l'importance de la neutralité du net, considérant sa contribution à l'essor économique et social de ses citoyens et de ses entreprises;

- 2 - invite le gouvernement canadien à maintenir et même renforcer la protection de la neutralité du net dans la *Loi sur les télécommunications*;
- 3 - qu'une copie de cette motion soit transmise à l'attention de l'honorable Navdeep Singh Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.04

CM18 0276

Motion non partisane de soutien pour une stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme audacieuse et cohérente

Attendu que la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (SFLT) 2012-2017 vient à échéance le 31 mars 2018 et que le gouvernement fédéral compte se doter d'une nouvelle voie pour la lutte antitabac des prochaines années;

Attendu que le Canada est l'une des 181 Parties de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et, ce, depuis 2005,

Attendu que selon les plus récentes statistiques, malgré une diminution du tabagisme durant la période 2012-2017 de la SFLT, Santé Canada estime qu'en 2015 seulement, 115 000 Canadiens ont commencé à fumer des cigarettes au quotidien;

Attendu que les produits du tabac tuent 45 000 Canadiens chaque année (une personne toutes les 12 minutes) et que les coûts annuels sur la santé et sur l'économie de la consommation du tabac sont estimés à 16 milliards de dollars;

Attendu que lors de sa récente consultation publique pour la planification d'une nouvelle SFLT visant à réduire le tabagisme à moins de 5% d'ici 2035, Santé Canada a présenté une série de mesures ciblant les jeunes, les populations vulnérables, le tabagisme plus élevé chez les communautés Inuit et Premières Nations et favorisant les politiques d'éducation et de sensibilisation du public sur les risques liés à la consommation du tabac;

Attendu que Santé Canada propose aux juridictions canadiennes d'augmenter les taxes sur le tabac afin que ces dernières constituent 80% du coût d'un paquet de cigarettes et, ce, afin d'en diminuer la consommation;

Attendu que le conseil municipal a déjà signalé son appui à d'importantes mesures ayant pour but de réduire le tabagisme et ses méfaits, notamment par l'entremise de motions réclamant l'usage du paquet neutre pour les produits du tabac, l'interdiction de fumer dans les aires de jeux pour enfants et les terrains sportifs ainsi que l'assujettissement de la cigarette électronique aux mesures sans fumée;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - appuie l'objectif de Santé Canada de réduire le taux de tabagisme sous la barre des 5% d'ici 2035;
- 2 - réitère son appui à l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, afin que le Canada suive ainsi l'exemple de nations comme l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande;
- 3 - invite le gouvernement du Canada à respecter ses obligations en tant que signataire de la Convention-cadre de l'OMS en se dotant d'une stratégie globale et audacieuse, notamment en y allouant les sommes nécessaires pour répondre à une épidémie qui, au Québec seulement, tue quelque 13 000 personnes par année;

- 4 - implore le gouvernement du Canada de soutenir les efforts des provinces, des territoires, des communautés autochtones et de la société civile;
- 5 - invite le gouvernement du Canada à rétablir un financement adéquat au volet *Subventions et contributions* de la prochaine SFLT, notamment pour permettre le financement des activités de vigie, d'analyse et de promotion de politiques accomplies par les ONG, tel que recommandé par la Convention-cadre;
- 6 - qu'une copie de cette motion soit transmise à l'attention des maires des grandes villes canadiennes, les invitant à considérer son adoption en vue de promouvoir la santé de leurs propres citoyens;
- 7 - qu'une copie de cette motion soit transmise à l'attention de l'honorable Ginette Petitpas Taylor, ministre fédérale de la Santé, pour considération tandis qu'est finalisée la SFLT.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose copie d'une lettre de la Direction régionale de la santé publique adressée à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, appuyant la présente motion.

Adopté à l'unanimité.

65.05

À 22 h, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.02

**INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021
Conseillers municipaux – 2018
Le 19 février 2018**

Rouleau, Chantal